



Règlement particulier Tournoi « A l'assaut du château ! » 15 et 16 Juin 2024

I/ Cadre du tournoi

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-arbitre.
2. La Juge-arbitre sera Christophe Brouchon.
3. Le tournoi est autorisé par la ligue PACA de Badminton et de la FFBaD.

N° d'autorisation : **2300098**

4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD de NC à N3. Maximum 250 joueurs.

Les joueurs Minimes/Cadets/Juniors sont autorisés à participer. (Classement minimum P12)

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

5. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
6. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence sur Poona avant le 15/05/2024.
7. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs sous le contrôle du Juge-arbitre, au CPPH en vigueur au 06/06/2024, jour du tirage au sort.

II/ Modalités d'inscriptions/Forfaits/Remboursements

8. La feuille d'inscription et le chèque de règlement devront obligatoirement nous parvenir avant le 08/06/2023 ou l'inscription via BadNet.

, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

JULLIARD SARAH,

903, chemin Garrigue Redonne – Mas St. Jean 13210 Saint Rémy de Provence

Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Les frais d'inscriptions sont de 18 € par joueur pour un tableau, 20 € par joueur pour 2 tableaux.

9. Les inscriptions et paiements peuvent être envoyés par les clubs ou bien de façon individuelle et par Badnet

NB : en fonction de la mise à jour du CPPH le 06/06/2024.

10. En cas de forfait d'un participant, un joueur peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.

11. Les remboursements des joueurs en liste d'attente se feront dans la mesure du possible le jour du tournoi. Pour les inscriptions club, un chèque sera remis à un représentant du club en main propre contre décharge. Si aucun représentant n'est présent le jour du tournoi, le remboursement sera envoyé par courrier au lendemain de la compétition. Pour les inscriptions individuelles, le remboursement sera envoyé au lendemain de la compétition ou en main propre contre décharge si présent le jour du tournoi.

12. Les droits d'inscriptions des joueurs forfaits après la date du tirage au sort ne seront remboursés qu'en cas d'une force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de travail). Le remboursement sera envoyé par courrier au lendemain de la compétition.

III/ Programmation : séries, tableaux, échéanciers, récompenses

13. En cas de forfait après le tirage au sort vous devrez envoyer dans les 5 jours qui suivent la compétition, envoyer un certificat médical ou un justificatif à la ligue PACA de Badminton (competition@liguepacabad.org) et au responsable Simone ULRICH (competition@liguepacabad.org) sous peine de 2 mois de suspension de toutes compétitions (tournoi et interclubs). Merci de noter au dos du justificatif le tournoi et la date.

14. Le tournoi sera organisé par série en regroupant les joueurs et les paires selon le CPPH à la date du tirage au sort.

15. En fonction du nombre d'inscrits dans chaque tableau, les séries pourront être regroupées

16. Tous les tableaux seront en poules avec 2 sortants. En cas de faible affluence, les poules de 4, 5 ou 6 seront priorisées.

17. La compétition se déroulera au gymnase René CASSIN-Michel BURAVAN, Route de Mézoarges , 13150 TARASCON.

Les matchs en simples et doubles mixtes auront lieu le samedi 15 Juin 2024, (**Soit le simple (SH et SD), soit le DX (les joueurs devront faire un choix entre le Simple et le Mixte, un seul tableau par jour !)**), les matchs des doubles hommes et doubles femmes se dérouleront le dimanche 16 Juin 2024. Un seul tableau par joueur est autorisé par jour.

18. Le nombre de participants est limité par tableau. En cas de dépassement du nombre d'inscrits prévu, une liste d'attente est constituée, par ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription+ droits d'engagements).

19. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision de la Juge-arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1h en avance, au-delà avec l'accord des joueurs concernés. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec la Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de cette dernière qui leur indiquera un horaire maximum de retour.

20. Les organisateurs, en accord avec la Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.

21. Les récompenses seront des chèques par joueurs selon leur catégorie.

IV/ Règles du jeu : pointage, temps de préparation, arbitrage, tenues, pauses

22. Tous les joueurs devront, dès leur arrivée, se faire pointer à la table de marque.

23. Le plateau de jeu est réservé au Juge-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs.

24. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : RSL Tourney 3.

24. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre, à tout moment du tournoi en cas de litige.

26. Tout volant touchant les infrastructures fixes et mobiles (panneaux, lampes, filins, paniers baskets, etc...) sera compté comme faute en jeu, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois.

27. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

28. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table, dûment complétée, immédiatement après la fin du match.

29. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD, est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans la salle.

30. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce quel que soit le niveau de la compétition.

31. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette...).

32. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation (test des volants, mise en tenue compris). Le Juge-arbitre sera vigilant à ce temps de préparation des joueurs.

33. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set, mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11 pts et à 1 min 40 s entre les sets sous peine d'être sanctionnés par le Juge-arbitre.

34. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 mn quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

V/ Divers

35. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

36. Les joueurs sont priés de respecter les lieux (salle, vestiaires, hall du gymnase) et de ne pas dégrader le matériel mis à disposition lors de la compétition (filets, poteaux, caisses plastiques...).

37. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi de Simple de Tarascon en observant ce règlement et en respectant les décisions de le Juge-arbitre.

Juge-arbitre : Christophe Bouchon

Le Président : Harald MORATH